



PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations

Création et mise en page :
P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
mercredi : 8h30 - 12h
vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h
samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3
Marssac en colère	p 4 & 5
Début de saison pour la Boule Marssacoise	p 6
L'assemblée Générale du Club des Aînés	p 6
Du sang neuf chez Lous Baroudaires	p 6
Balade en Marssacois	p 7
Complexe omnisports, rencontre avec les associations	p 8
Première pierre à la Zac du Bourdélas	p 8
Et pourquoi pas de nouvelles rubriques...	p 9
Le Vide Dressing fait carton plein	p 10
Dédicace à la bibliothèque	p 11
Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie	p 11
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 12 à 18
Deuxième salon d'expression libre	p 18
Inscrire votre enfant à l'école	p 19
Les Amis de l'école	p 19
La parole à "Bien vivre"	p 20
Numéros utiles	p 20
Cours de théâtre par les CE1	p 21
Recette de cuisine par les CM2	p 21
Les murmures du vieux pressoir	p 22 & 23
Marssac football Club et TFC, une rencontre au sommet	p 24
Une jeune marssacoise aux championnats de France de boxe	p 24



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Les travaux sur notre commune

Le lavoir se prépare pour le Printemps

Point sur la mise en profil urbain de la rue des Peyragues

Courte pause sur le chantier des Peyragues à la fin des travaux sur l'assainissement qui sont maintenant terminés. Deux entreprises vont prendre le relais pour trois mois environ. D'abord l'entreprise Colas qui interviendra dès la fin février pour les travaux de voirie. Et l'entreprise Chamayou qui réalisera, par la suite, les travaux d'enfouissement des réseaux.

Il est rappelé que seuls les riverains sont autorisés à emprunter la rue pendant la durée des travaux. La circulation reste limitée à 30km/h.



Nos deux agents espaces verts : Guy Rivière et Joël Coste

Beaucoup de travaux de taille ont déjà été effectués par les agents municipaux. Grâce à eux, la végétation du lavoir vient de connaître elle

aussi sa taille d'hiver. Cette jolie halte au bord du Tarn y gagne en propreté et agrément pour cet été.

Étanchéité du local électrique St Maury, une dalle de toit toute neuve



Eau de pluie et installation électrique ne font pas bon ménage. A Saint-Maury, la dalle de toit du local électrique commençait à se dégrader sérieusement, devenant source d'humidité pour l'intérieur du local et générant des problèmes pour l'éclairage des terrains de sport. L'entreprise Chamayou a gracieusement déposé l'ancienne toiture et mis en place une nouvelle dalle avec un camion grue.



Des trottoirs accessibles à tous

L'entreprise Colas vient de démarrer les premiers travaux d'aménagement de surbaissés des trottoirs dans le cadre du plan d'amélioration de l'accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite. Les aménagements en cours concernent le carrefour Mairie-école-poste toujours très fréquenté.

Le chantier a connu un peu de retard du fait de la météo mais la fin des travaux est proche, apportant une réelle amélioration non seulement pour les déplacements des personnes en fauteuil roulant mais aussi des parents utilisateurs de poussettes et de tous ceux qui éprouvent des difficultés à se déplacer.



Un look tout neuf pour les portails des écoles

La réhabilitation des poteaux avait été confiée aux employés de l'association Verso qui les avaient remis à neuf tout en conservant leur parement de briques. Mais pour la fabrication et la pose des portillons et du grand portail, Christian Ravaille, notre agent municipal, en vrai professionnel du travail du fer, a relevé le défi. Il lui a fallu plusieurs semaines pour arriver au bout de la tâche qui demande habileté et minutie mais le résultat valait la peine de savoir attendre.



Marssac en colère !

Elus, parents, enseignants, ATSEM... nous avons dit non !





Ensemble, nous avons dit non :

- Le 7 février, en manifestant devant l'inspection d'académie lors de la tenue du Comité Technique Paritaire Départemental, présidé par M. l'inspecteur d'académie
- Le 8 février, en manifestant devant la préfecture lors de la tenue du Comité Départemental de l'Education Nationale présidé par Mme la Préfète, tandis que d'autres élus manifestaient sur la voie express dans l'opération escargot organisée par les parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves, des syndicats enseignants et des collectivités ont refusé de siéger. Le comité a été ajourné.

- Le 10 février, en manifestant devant l'inspection d'académie lors de la grève des enseignants contre les suppressions de poste. Tous les enseignants et les ATSEM de l'école de Marssac ont fait grève ce jour là. La municipalité a soutenu le mouvement en refusant de mettre en place le service minimum d'accueil.
- Le 10 février au soir, en rencon-

trant Monsieur l'inspecteur d'académie, pour lui manifester notre refus de sa politique comptable de fermeture de postes.

- Le 14 février, en manifestant devant la préfecture lors de la tenue du second Comité Départemental de l'Education Nationale.
- le 23 février, en votant en conseil municipal une motion de soutien aux parents d'élèves contre la fermeture d'une troisième classe à Marssac et la dégradation du service public





Début de saison pour la Boule Marssacoise

La saison 2011 démarre pour nos équipes vétérans et seniors. Sont engagées dans le championnat par équipe de clubs, une équipe en division 2 et une deuxième équipe en division 4. Début des compétitions en championnat le 5 Mars, avec 2 déplacements. Première journée à BRENS pour la division 2 et à ALBI pour la division 4. Les vétérans se déplaceront à Saint-Juéry le 17 mars, première date de cette compétition en championnat de club.



Championnat féminin : première rencontre le 27 Mars.

COUPE DU TARN SENIORS : 1^{er} tour, le samedi 19 Mars, nous recevons au boulodrome de MARSSAC la Boule d'Or, équipe redoutable.

Nous souhaitons bonne chance à toutes ces équipes dans les différentes compétitions.

Le Club de l'Amitié et des Aînés de Marssac a tenu son Assemblée Générale le 25 janvier

Mme la Présidente, Nicolle ROCHE, a tout d'abord présenté ses vœux et souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents et à l'assistance venue très nombreuse (100 personnes). Elle a fait ensuite le bilan de l'année écoulée avant de donner la parole au secrétaire M. ROCHE et à la trésorière Mme GREGE qui ont donné lecture du rapport moral et du bilan comptable qui furent approuvés par les adhérents.

Il fut ensuite procédé à l'élection et renouvellement des membres actifs, puis du nouveau Président. Aucun candidat ne s'étant présenté pour le poste, M. Pierre ROCHE proposa sa candidature pour ne pas laisser le Club "orphelin" et fut accepté à l'unanimité. Ne souhaitant pas renouveler son mandat Mme ROCHE Nicolle a retracé ses trois années passées à la tête du Club, a remercié les membres du bureau pour leur travail, leur fidélité et leur soutien ainsi que les adhérents pour la confiance qu'ils lui ont accordée dans la bonne humeur et la convivialité.

L'assistance a applaudi chaleureusement Nicolle ROCHE pour son travail, sa gentillesse ainsi que sa disponibilité. Un loto gratuit et un goûter avec la galette des rois terminèrent cette belle après-midi.

Le Conseil d'Administration réuni le 31 janvier 2011 nommé :
Président, Mr ROCHE Pierre
Secrétaire, Mme NAVES Anne Marie
Trésorière, Mme GREGE Claudette

Le Président
Pierre ROCHE

Du sang neuf chez LOUS BAROUDAIRES

Nouveau bureau 2011:
 Président: Hervé PUJOL
 Vice Président: Réza RAMRHANE
 Secrétaire: Véronique PUJOL
 Vice secrétaire: Mathieu KHADRIA
 Trésorière: Carine FABRO
 Vice trésorier: Caramel Jean-Louis
 Une quinzaine de membres actifs

Matthieu RUIZ laisse sa place de Président à Hervé PUJOL, car Aurélie attend pour l'année 2011, un heureux évènement. Benjamin PESTRE est en charge de l'approvisionnement. Lous BAROUDAIRES tient à remercier les anciens bénévoles, comme Fifi, Nathalie, qui durant toutes ces années ont offert leur temps et leur courage pour l'association. Ils ont décidé de passer la main. Thomas, le trésorier laisse sa place à Carine, mais il reste membre actif.

Programme, évènement, sorties pour 2011:

- MISS MARSSAC le 30 avril 2011
 - Challenge MANU en nocturne (date à définir) **(nouveau)**

- Match au CAMP NOU de BARCELONNE **(nouveau)**
 - Championnat du monde des RALLYE ALSACE 2011 (limité à 20 places, contacter Hervé au 06 98 38 16 07) **(nouveau)**
 - Loto (date à définir)

Ne pas oublier cette année, Miss Marssac fête ses 10 ans. Nous vous attendons nombreux le **30 avril à 20h30** à la salle municipale de Marssac. En soirée des surprises avec l'animateur Christian Vedeilhé et Nathalie. N'oublions pas l'association TEMPS DANSE de Marssac qui est toujours fidèle au rendez-vous depuis 10 ans. Vous découvrirez également durant cette soirée la Compagnie Danse Ta Vie Evasion (danseuses, chanteuses, transformistes)

PS: Le bureau ainsi que les membres de l'association présentent toutes leurs condoléances à Mimi pour le décès de son Papa. Bon courage à toi Mimi.

Le Président, Hervé PUJOL



Balade en Marssacois : un projet qui fait son bonhomme de chemin



Cela fait quelques semaines que les passionnés de randonnée, sous la houlette de Dominique Ferrière, réfléchissent au tracé d'un futur chemin de balade en Marssacois. Forts de leur connaissance des petits chemins communaux et de l'histoire de Marssac, ils ont étudié avec soin les cartes du cadastre pour imaginer le tracé d'une sympathique randonnée familiale faisant la part belle aux bords du Tarn et à nos chemins de campagne.

Le temps était désormais venu de tester l'idée sur le terrain. Pour la circonstance, toutes les associations avaient été invitées. Et c'est un petit groupe de personnes motivées, membres du Tennis club, du Club de Aînés, de Marssac Aventure et du Run and Bike, auxquelles s'étaient joints des élus, qui s'est retrouvé ce dimanche 13 Février devant l'église pour se lancer, à bonne allure, dans l'aventure.



11 km et 3 heures plus tard, les participants étaient unanimes : le tracé permet une belle balade au travers de notre commune. Reste à aménager le cheminement le long du Tarn, hélas un peu court, pour le rendre praticable en famille. Et aussi à imaginer une seconde boucle, plus courte, pour ceux qui ont moins de temps.



D'autres démarches sont à mener. Après des particuliers concernés par le passage du chemin sur leur propriété, avec lesquels la commune va devoir signer des conventions de droit de passage. Après de la commission "Chemins de randonnée" de la C2A qui établira le schéma d'implantation des balises et financera balisage et panneaux. Après du Comité départemental de la randonnée pédestre du Tarn pour l'inscription du chemin dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Ultime étape : une fois les conventions signées et le tracé définitivement fixé, il ne restera plus qu'à donner son nom à notre balade. Et là, bien sûr, ce sont tous les Marssacois qui seront appelés, par journal interposé, à donner leur avis.



Complexe omnisports : les associations à nouveau consultées

Le 16 février, c'était au tour des responsables associatifs concernés par l'utilisation de ce futur équipement d'être invités à nouveau en mairie pour échanger sur le projet et sur les aménagements envisagés.

La rencontre a commencé par une présentation fonctionnelle générale du projet : description des différents locaux qui le composeront, des caractéristiques techniques, des modes de circulation des utilisateurs et du public...

Ensuite les élus, bien conscients que le projet ne peut se passer de l'avis des personnels d'encadrement des pratiques sportives et de loisirs, ont engagé un long échange avec eux, particulièrement sur les modes de rangement et de stockage des maté-

riels spécifiques à chaque activité. Les discussions ne se sont pas arrêtées là. Elles ont aussi permis d'aborder ensemble d'autres aspects du projet : l'organisation des locaux, leurs caractéristiques acoustiques et énergétiques, les conditions d'accueil lors des rencontres inter-clubs... Autant de points qui ont fait l'objet d'une multitude d'avis pertinents et aussi de quelques nouvelles pistes à explorer.

Cette phase de consultation des avis des élus et des associations s'est révélée très fructueuse. Il revient maintenant au groupe de travail d'en effectuer une synthèse objective et de finaliser le cahier des charges en conciliant au mieux nouvelles expressions des besoins et contexte socio-économique du village.

La rédaction du cahier des charges du projet de complexe omnisport, prise en charge par un groupe restreint d'élus, est maintenant bien avancée.

Présenté en réunion aux élus du conseil municipal, il a fait l'objet d'un débat constructif qui a permis de préciser plusieurs points et d'infléchir certaines orientations.

ZAC du Bourdelas : élus et Tarn Habitat ont posé la première pierre

Elus, représentants d'associations, distributeurs du Marssac Info... malgré le froid et le ciel gris, il y avait du monde et de la bonne humeur, ce 22 février, pour le lancement du chantier de Tarn Habitat, en entrée de village.

Ce sont 3 T2, 12 T3 et 6 T4, répartis dans deux petits bâtiments de deux étages qui vont bientôt sortir de terre. C'est une opération de qualité dont le budget s'élève à 2,5 millions d'euros et qui sera construite dans les normes des certifications Qualitel, Habitat et Environnement et BBC-effinergie pour les économies d'énergie et la réduction des charges (isolation thermique, acoustique et préservation de l'environnement). Le chantier devrait durer 1 an.



Les présidents du Conseil Général et de Tarn Habitat à la tâche !

Pourquoi pas une rubrique sur la culture et le patrimoine...

Je me permets de vous féliciter pour vos articles sur le patrimoine de Marssac et les personnalités historiques de la région. J'ai trouvé ces articles très instructifs et fort intéressants.

Parfois, il m'est arrivée d'exploiter certaines de ces informations dans le cadre de mes cours au collège. Je pense qu'une rubrique sur la culture et le patrimoine a de fortes chances de trouver un écho positif auprès des lecteurs. Il y a un panel de sujets à couvrir notamment sur le patrimoine industriel de Marssac, l'histoire de son architecture, ainsi que sur la culture et le patrimoine en général.

La matière d'oeuvre est importante et riche; nos aînés pourraient contribuer par leur vécu et leur témoignage à nourrir nos âmes et à enrichir notre patrimoine, les jeunes trouveraient un espace pour exprimer leur talent et partager leurs expériences.

Et nous tous, nous pourrions apporter notre contribution en parlant des événements artistiques qui nous ont marqués, des livres, des films ou des expositions qui nous ont plu, des traditions à perpétuer, de tout ce qui a trait à la culture et au patrimoine en partageant nos archives et en échangeant nos souvenirs.

Dans tous les cas, merci pour vos articles sur Jean Jaures, Nicolas Greschny, Marssac "d'avant" en photos, les murmures du vieux pressoir, le Moyen Age, l'histoire de la briqueterie de Marssac, etc.

Des articles de ce genre nous enrichissent et on en veut davantage.

Mme Nadia AUDREN

...et une rubrique sur la cuisine

Après une recette de la Fouace dans un précédent numéro et, coïncidence, une recette que les enfants du CM2 nous livrent dans ce numéro du Marssac Info, plusieurs personnes avaient évoqué leur envie de découvrir plus régulièrement des talents culinaires et des spécialités d'ici ou d'ailleurs...

Ceci est donc un appel pour alimenter ces deux rubriques : patrimoine culturel et patrimoine culinaire...

Vous possédez de vieilles photos, cartes postales, vous avez envie de raconter ce que l'on vous a transmis, sur un lieu, un monument, un bâtiment, n'hésitez pas, faites-en profiter tous les marssacois et les marssacoises.

Vous avez des talents culinaires, vous avez des trucs, des astuces, de ces fameuses recettes "de grand-mère", partagez-les, écrivez-les et nous les publierons... Si vous pouvez nous joindre une photo de "l'oeuvre", c'est encore mieux. À bientôt dans les colonnes de votre Marssac info.

Partagez vos idées, vos envies, vos recettes...

Afin de pouvoir nous organiser ensemble, merci de remplir ce coupon en précisant le sujet que vous traiterez ou la recette que vous proposerez. Cela nous permettra de planifier leurs parutions. Merci d'avance. Si vous avez le moindre problème avec Internet ou les mails, n'hésitez pas à me contacter au 06 37 74 30 54. P. Crépin

Mme/M. _____

Patrimoine culturel / Patrimoine culinaire (entourez votre choix de rubrique)

Sujet _____

Date (approximative) ou vous pensez pouvoir nous le faire parvenir _____

Un téléphone ou un mail pour vous contacter en cas de besoin _____

Coupon à retourner à l'accueil de la Mairie ou par mail à pascal.crepin@wanadoo.fr



MARSSAC

DIMANCHE 20 MARS 2011

SALLE MUNICIPALE

9h / 18 h

Venez vendre, acheter :

Vêtements — Chaussures

Accessoires de Mode

Articles de Beauté — Sacs

Maroquinerie



☎ 06 23 87 24 98

**Le vide
Dressing
c'est
complet !**

Après la distribution du Marssac Info de février, une "avalanche" de demandes est arrivée aux organisateurs de ce premier Vide Dressing de Marssac !

Nous sommes désolés de ne pouvoir satisfaire toutes ces inscriptions mais nous avons décidé, pour cette nouvelle manifestation, de favoriser les exposants avec des emplacements spacieux, une mise à disposition de tables et de cabines d'essayage.

C'est l'occasion de vendre et d'acheter à petit prix des vêtements,

chaussures, sacs, etc... mais aussi de vider les armoires !

De très bonnes affaires, c'est sûr, il va y en avoir ! Des vêtements et sacs de marque à des prix dérisoires, c'est la bonne pioche ! Se refaire une garde-robe à moindre coût. Pourquoi se priver ?

Alors, ne manquez surtout pas ce Vide Dressing sans pour autant "vider" votre porte monnaie.

A bientôt

Le Comité Des Fêtes



Bibliothèque associative "la vieille cantine"

Ce mois-ci nous partons découvrir l'univers de Mme PIERROT qui nous fait l'honneur d'exposer ses peintures à la bibliothèque durant le mois de mars.

Le mercredi 9 mars à partir de 18h, une dédicace est organisée autour de son livre "Chez marjadillan". Nous terminerons par un pot de l'amitié.

Le lendemain, **le jeudi 10 mars à 20h30**, l'assemblée générale se tiendra à la bibliothèque. Nous vous attendons nombreux. Notre bibliothèque fonctionne grâce à plusieurs bénévoles qui ont tous et toutes l'envie de transmettre leur passion

de la lecture, faire connaître des auteurs, des séries, tout cela à moindre coût et avec un esprit associatif, toujours prêt à rendre service (distribution à domicile de livres), expos diverses.

Nous vous remercions d'être présent pour la cinquième année de la création de notre bibliothèque.

Nos horaires

Lundi et mercredi de 14h à 17h30

1^{er} samedi de chaque mois de

9h à 12h

Le bureau

Livres à domicile

Tous les membres du bureau et ses bénévoles peuvent faire du portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Contact : 05 63 55 47 75

marssacbiblio@laposte.net



FNACA : commémoration du Cessez-le- feu en Algérie

La Commémoration du souvenir du Cessez-le-feu en Algérie aura lieu **le 19 Mars à 18h au Monument aux Morts de Marssac** en présence de Madame le Maire.

A l'issue de cette manifestation le verre de l'amitié sera pris à la salle des associations (côté ADMR)

Tous les adhérents ainsi que la population de Marssac sont cordialement invités à cette manifestation.

L'Assemblée générale de la FNACA aura lieu le samedi 16 Avril 2011 à la salle des Fêtes de Marssac (extension) à 10h15, suivie d'un repas dansant animé par Eric André (prix du repas 25 euros). Tous les adhérents sont cordialement invités à y participer.

Marsacois(e)s vous avez la parole

Marsac Info se veut la caisse de résonance de notre village.

Marsac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), rien de plus simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.

A bientôt !

Pascal Crépin
06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



- CONSEIL MUNICIPAL -
Séance du vendredi 1er octobre 2010
 Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille dix et le vendredi premier octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
 Bruno DORÉ, Bruno LADOUCKETTE, Jean-Pierre PUJOL,
 Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoint ;
 Jean BANQUET, Véronique BOSC, Dominique
 FERRIERE, Cendrine GATUMEL, Christiane GÉLIS,
 Thierry MALLÉ, Philippe NEUVILLE, Jean-Charles
 NEHR, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS,
 Jean-Marc WISNIEWSKI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Jean-Charles NEHR
 Isabelle NESPOULOUS représentée par Véronique BOSC
 Lydie PICARONIE représentée par Anne-Marie ROSÉ
 Thierry STEFANON représenté par Thierry MALLÉ
 Jean-François VINCENT représenté par Jean BANQUET

Secrétaire de séance : Anne ROUMEGAS-PORCHE

Date de convocation : 27 septembre 2010

ORDRE DU JOUR :

ZAC Le Bourdelas

- SEM 81 : approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2009

Travaux rue des Peyragues

- Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique

Finances

- Sortie d'inventaire
 - Subvention à l'association "Le Yoga des Enfants"

Administration

- Adhésion au groupement de commande pour achat de papier et enveloppes

Personnel

- Promotion interne : avancement de grade
 Voirie

- Lotissement Tourseilles / Cession des VRD
 - Lotissement Beau Site - Régularisation Transfert des VRD dans le Domaine public

Madame le Maire ouvre la séance à 21 H.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 9 juillet 2010

Madame le Maire précise que les observations faites par Madame Christelle SUAU concernant les critères pour accorder les dérogations scolaires ont été intégrées au compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour une délibération relative au Contrat Enfance Jeunesse. Elle précise que le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales motivant cette délibération est arrivé ce jour, ce qui explique que cette délibération ne figurait pas à l'ordre du jour qui a été envoyé aux élus.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 - ZAC DU BOURDELAS : SEM 81

Approbation du Compte Rendu d'Activité 2009 (C.R.A.C. 2009)

Présentation : Madame le Maire

Comme chaque année, La SEM 81 est tenue de présenter le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte-rendu d'activité pour l'année 2009 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le lundi 27 septembre 2010. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Il est proposé aux élus d'approuver le Compte Rendu Annuel d'activité 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 17 voix pour, 0 contre et 5 abstentions :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2009 ;

- DE RAPPELER que ce vote n'engage pas la collectivité sur les perspectives présentées pour les années à venir.

Messieurs Jean-Charles NEHR et Jean-Marc WISNIEWSKI demandent s'il est possible de recevoir le compte-rendu du CRAC plus tôt, afin d'avoir plus de temps pour l'étudier. Monsieur NEHR souligne que le CRAC devrait être voté plus tôt dans l'année.

Madame le Maire indique que le projet du CRAC a été



reçu en mairie en juillet, après la dernière réunion du conseil, et qu'il n'aurait pas été judicieux de convoquer un nouveau conseil pendant l'été, à cause d'un risque trop important d'absences. Elle s'engage cependant, si tel est le souhait des élus, à réunir le conseil municipal fin juillet si la même situation se reproduit.

Monsieur Jean-Charles NEHR indique qu'il ne comprend pas pourquoi il est fait état, dans le CRAC 2009, des perspectives 2010.

TRAVAUX RUE DES PEYRAGUES

TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TELE-COMMUNICATION ELECTRONIQUE

SU156-63F98 Dissimulation HTA/BT Rue des Peyragues sur les P23 Rolland, P19 Charcot et P37 Zagadies

Présentation : Monsieur Bruno DORE, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Conformément à l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce, en lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Dans le cadre de l'affaire "10DISU156-63F98 Dissimulation HTA/BT Rue des Peyragues sur les P23 Rolland, P19 Charcot et P37 Zagadiès" suite à la visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 16 000 euros TTC, honoraires compris.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

3 - SORTIE D'INVENTAIRE

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjointe en charge des finances et des entreprises.

Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE rappelle que tout le matériel appartenant à la commune, désuet, détruit ou vendu doit être sorti de l'actif de la commune. Les biens vendus ont été régulièrement sortis de l'actif. Par contre

certains biens, désuets ou détruits, figurent toujours à l'inventaire comme étant encore en service.

Il est demandé aux élus de délibérer pour sortir de l'inventaire les biens concernés, pour un montant total de 140 226.96 euros et dont le détail figure dans la liste ci-dessous :

DESIGNATION ORIGINE	DATE ACQUISITION	VALEUR
Camion Benne RENAULT	21/06/1982	24 017.28 euros
Consignations	01/01/1986	102.90 euros
Buts Foot Mobiles (paire)	10/10/1994	1 565.77 euros
Extension mémoire informatique	02/12/1994	1 149.92 euros
Camionnette WOLKSWAGEN	30/05/1995	5 488.16 euros
Gradins couverts	31/12/1995	15 562.41 euros
Poids Public	31/12/1995	44.21 euros
Lavoir Communal	31/12/1995	38.11 euros
Extincteur EAU 9L + additif	06/06/1996	118.11 euros
Extincteur EAU 9L + additif	06/06/1996	941.63 euros
Extincteur CO2 - 2Kgs	06/06/1996	357.45 euros
Extincteur poudre 2 Kgs	06/06/1996	211.65 euros
Aspirateur injecteur	15/07/1996	457.35 euros
Buts de Rugby (1 paire)	29/08/1996	1 820.15 euros
Protections pour buts de rugby	29/08/1996	463.31 euros
PC + ECRAN + CLAVIER	29/08/1996	3 272.59 euros
Imprimante Laser EPL5500	29/08/1996	854.92 euros
10 couchettes + 1 chariot	29/08/1996	764.53 euros
Bacs roulants 750 l	23/09/1996	827.34 euros
Imprimante DESKJET 600H	23/09/1996	236.30 euros
Traceur LINESPRAY 1500	10/12/1996	312.55 euros
Micro Ordin.P133+Kit multimédia	10/12/1996	4 053.97 euros
Téléviseur garderie	10/12/1996	272.88 euros
Extincteur Eau 6 l	18/12/1996	104.63 euros
Bacs roulants 330 l	09/04/1997	349.32 euros
Aspirateur de Feuilles	09/04/1997	182.94 euros
Marchepied 9 marches	09/04/1997	177.79 euros
Echelle Aluminium 3.5 m	09/04/1997	248.20 euros
KIT Transformateur Echelle	09/04/1997	161.85 euros
Tondeuse Gazon KUBOTA	29/05/1997	1 219.59 euros
Serveur AST + Ecran 14	20/06/1997	5 681.07 euros
Mise serv.+mise à niveau	28/07/1997	2 279.78 euros
Sauvegarde interne	28/07/1997	294.17 euros
Filet Pare Balls	15/10/1997	661.87 euros
Destructeur de papier BUDGET	15/10/1997	109.94 euros
Onduleur BACKUPS 400 VA	29/10/1997	875.14 euros
Micro ordinateur PENTIUM	28/11/1997	1 360.52 euros
Micro ordinateur PENTIUM	28/11/1997	1 516.44 euros
Modem Externe US	28/11/1997	207.75 euros
Tatamis	06/06/1998	3 401.29 euros
Bétonnière VITO B251	20/08/1998	1 356.80 euros
Groupe Electrogène	20/08/1998	625.10 euros
Perforateur MAKITA HR 4000 C	20/08/1998	680.26 euros
Traceur Pulvérisation continue	20/08/1998	827.34 euros
MICROSOFT OFFICE PME	28/10/1998	336.45 euros
Cablage inform.100 Hub 10 Mbs	28/10/1998	769.98 euros



Aspirateur souffleur HP 390	03/12/1998	175.32 euros
Cablage informatique	03/12/1998	145.61 euros
Taille-haies Viking HE 600	30/01/1999	181.41 euros
Aspirateur HOOVER	12/03/1999	187.97 euros
Petit réfrigérateur	07/04/1999	379.60 euros
Matériel informatique écoles	28/04/1999	2 620.76 euros
Unicube 1000 I	30/06/1999	225.05 euros
Cablage informatique	27/10/1999	58.10 euros
Connexions informatiques	27/10/1999	185.59 euros
Matériel informatique	27/10/1999	20 338.42 euros
Onduleur MERLIN GERIN ES8+	10/12/1999	217.13 euros
Fichiers magnétiques fonciers	10/12/1999	731.76 euros
Scarificateur MAJAR	09/05/2000	1 918.10 euros
Claustras pour salle polyvalente	09/05/2000	2 931.98 euros
Filtres écrans informatique	29/05/2000	536.22 euros
Fax Galéo Multipass 2	31/01/2001	501.56 euros
Tondeuse VL 5360 HXA	02/05/2002	966.06 euros
Jeux urbains	11/07/2002	4 877.29 euros
Cloueur électrique	02/10/2002	287.04 euros
Fichiers cadastraux informatiques	19/11/2002	1 146.19 euros
Appareil photos numérique	19/11/2002	357.60 euros
Equipement informatique	19/05/2003	1 319.00 euros
Matériel informatique	12/12/2003	8 825.29 euros
Ordinateurs Mairie	07/04/2005	4 240.71 euros
Fax	11/08/2006	303.92 euros
Onduleur pour serveur	02/08/2007	207.57 euros

TOTAL 140 226.96 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la sortie d'inventaire des biens ci-dessus.

4 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjointe en charge des finances et des entreprises.

La commission chargée des associations s'est réunie avant le vote du budget pour étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2010.

L'association " Le Yoga des enfants " n'avait pas fourni à ce moment là les documents demandés pour pouvoir prétendre à l'attribution d'une subvention.

Ayant régularisé la situation, elle a adressé à la mairie une demande de subvention pour 2010.

Il est proposé aux élus de donner un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 80 euros à l'association " Le Yoga des Enfants ".
- DIT qu'il n'est pas nécessaire de modifier les crédits, le montant des subventions affectées au compte 6574 étant inférieur au prévisionnel.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande pourquoi le Conseil doit voter le détail des subventions. Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE rappelle qu'au moment du vote du budget, les élus votent le montant total des subventions attribuées à chaque association en ayant connaissance du détail des sommes versées à chacune. Une ligne "subventions exceptionnelles" est aussi votée à ce moment-là. Elle permet de répondre aux demandes "exceptionnelles" intervenant après le vote du budget. Ces demandes sont examinées par la commission " associations " qui propose un montant. Il faut ensuite une délibération pour permettre le versement de la subvention à l'association concernée.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande si les associations peuvent fournir les documents demandés par la mairie plus tard, car septembre est le mois des inscriptions et des démarches administratives.

Monsieur Jean-Pierre PUJOL précise que les associations ont fourni les renseignements sans aucune difficulté et qu'aucune n'a demandé de délai pour déposer son dossier.

5 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PAPIER ET ENVELOPPES

Présentation : Madame le Maire

La communauté d'agglomération va constituer un groupement de commande pour l'achat de papiers et d'enveloppes afin de diminuer les coûts d'acquisition. A ce jour, la C2A ainsi que les communes de Saint Juéry, Cunac, Fréjairrolles et Saliès ont décidé d'adhérer à ce groupement. Le cahier des charges du futur marché prévoit que le papier devra répondre au label FSC (Forest Stewardship Council) qui garantit que la cellulose utilisée pour fabriquer ce papier est extraite d'un bois qui provient de forêts ou de plantations gérées de façon durable et exploitées de façon raisonnée.

Compte tenu des économies que l'on peut attendre de ce marché pour la commune, il est proposé aux élus d'approuver l'adhésion de la commune de Marssac à ce groupement de commande.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité :

- D'ADHÉRER au groupement de commande pour l'achat de papiers et d'enveloppes.



6 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

- VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 30 octobre 2009 approuvant l'avancement de grade d'un agent, du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2010,
- VU l'avis de la commission administrative paritaire du 10 décembre 2009,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la transformation du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2010,
- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

7A - LOTISSEMENT DE TOURSEILLES CESSION DES VRD ET TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

La Société MORE EUROPA INVESTISSEMENTS représentée par M. Brice MORE demande à céder, pour l'euro symbolique, les espaces collectifs et les réseaux du lotissement de Tourseilles, autorisé par arrêté du Maire du 18/09/2006, modifié le 20/07/2007, modifié le 02/07/2010, référencés au cadastre section AI parcelles n° 194 (6a45ca ? espace vert et cuve de rétention des eaux pluviales) et n° 199 (11a86ca- voirie),

en vu de leur classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession à l'euro symbolique des parcelles section AI n° 194 et 199 pour une surface globale de 18a31ca et une longueur de voirie d'environ 120 ml appartenant à la Société MORE EUROPA INVESTISSEMENTS ;
- SOLLICITE de soumettre cette cession à l'enquête publique ;
- RAPPELLE que les honoraires du Commissaire Enquêteur seront à la charge de la Commune ;
- RAPPELLE que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge du cédant ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

7b - LOTISSEMENT DE TOURSEILLES CESSION DES VRD DANS LE DOMAINE PUBLIC

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Les co-lotis du lotissement, M. et Mme MOURAD Elie - lot 1, M. et Mme BESSIERE Laurent - lot 2, M. et Mme TOURNEBIZE Jean-Louis - lot 3, M. BRUGIER Emmanuel et Mme CARRIERE Christelle - lot 4, demandent à céder, pour l'euro symbolique, la voirie et les réseaux de l'impasse du lotissement de Tourseilles, autorisé par arrêté du Maire du 18/09/2006, modifié le 20/07/2007, modifié le 02/07/2010, référencée au cadastre section AI parcelle n° 200 (2a39ca - voirie),

en vu de son classement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession à l'euro symbolique de la parcelle section AI n° 200 pour une surface de 2a39ca et une longueur de voirie d'environ 45 ml appartenant aux divers co-lotis ci-dessus référencés ;
- SOLLICITE de soumettre cette cession à l'enquête publique ;
- RAPPELLE que les honoraires du Commissaire Enquêteur seront à la charge de la Commune ;
- RAPPELLE que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge du cédant ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

Monsieur Bruno DORÉ rappelle que, dans cette impasse, le camion de collecte des déchets ménagers ne pourra jamais effectuer une giration. Les co-lotis ont tous accepté le principe d'acheminer leur conteneur en bout de l'impasse sur un espace spécifiquement dédié à la collecte.

8 - LOTISSEMENT BEAU SITE

Régularisation de transfert des VRD dans le domaine public

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux



La commune doit régulariser le dossier du transfert, à l'euro symbolique, des VRD du lotissement Beau Site dans le Domaine public.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une enquête publique par arrêté du 05/05/1993, suite aux délibérations des 30/03/1993 et 04/05/1993. Par Arrêté préfectoral du 08/07/1993, les parcelles suivantes : section ZA n° 36 d'une superficie de 11a93ca, ZA n° 41 d'une superficie de 22a34ca et ZA n° 97 d'une superficie de 2a22ca, ont été transférées d'office dans le Domaine Public de la Commune. Cependant l'acte notarié finalisant le dossier n'a cependant jamais été passé.

Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération à la demande du notaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la régularisation du transfert des VRD du lotissement Beau Site dans le Domaine Public, à l'euro symbolique ;
- RAPPELLE que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge de la Commune ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur Jean BANQUET demande pourquoi l'enquête publique pour le transfert des VRD du lotissement Touminarié n'a pas encore eu lieu. Monsieur Bruno DORÉ précise que ce dossier de transfert sera traité avec ceux d'autres lotissements qui doivent eux aussi faire l'objet d'enquête publique. Cela permettra à la commune de ne pas multiplier les enquêtes et donc les coûts.

9 - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Présentation : Madame le Maire

Le contrat enfance jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2009. Ce contrat est signé par la CAF, la MSA, le SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac et la commune de Marssac. L'aide apportée par ce contrat permet à la commune de soutenir l'association la Clé des Champs pour le CLAE et le CLSH et au SIVU Petite Enfance de soutenir l'action de l'association Chapi Chapo pour le multi accueil et de l'association RAM STRAM GRAM pour le relais d'assistantes maternelles. Il est indiqué cependant que le montant des aides de la CAF sur ces dispositifs diminue au fil des années.

Afin de poursuivre le partenariat avec la Caisse

d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutualité Sociale Agricole, un nouveau contrat doit intervenir impérativement avant le 31 décembre 2010.

Dans cette perspective, il est demandé aux élus de se prononcer sur l'opportunité de renouveler le contrat enfance jeunesse pour la période 2010-2013.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME sa volonté de renouveler le contrat enfance jeunesse ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse, à intervenir ainsi que toute pièce afférente à ce contrat.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Point sur les associations

Présentation : Monsieur Jean-Pierre PUJOL, Adjoint en charge de la jeunesse, du sport, de la vie associative et des relais de quartier

44 associations sont répertoriées sur la commune pour 1817 adhérents : 911 adhérents habitent la commune, 275 habitent hors Marssac mais dans une commune de la C2A et 631 viennent d'une commune hors C2A.

Trois nouvelles associations se sont créées cette année : le "Marssac Rugby XIII" pour les 4-12ans, "Endacom e d'aici" (langue et culture occitane), les "Paparazzis mars-sacois" (atelier photo). Le Judo Club a ouvert une branche karaté.

Toutes les associations ont retrouvé leur place et planning dans les locaux communaux comme chaque année. Il rappelle que les changements dans les plannings ne peuvent être acceptés par la municipalité que s'il y a eu au préalable entente entre les associations concernées.

Depuis 2008, l'état des équipements sportifs, qui avaient besoin d'être remis aux normes, a été amélioré grâce à des investissements importants : 29 000 euros en 2008 et 32 600 euros en 2009. Pour l'année 2010, 6000 euros de dépenses ont été faites à ce jour.

Ces investissements permettent que la pratique sportive se déroule dans de bonnes conditions pour tous et notamment pour les jeunes. La Fédération Française de Football a décerné cette année son label qualité à l'Ecole de Foot de Marssac.

POINT SUR L'ECOLE

Présentation : Madame le Maire

L'école compte cette année 295 enfants. En 4 ans la



commune a perdu 45 élèves et fermé deux classes. Mais la moyenne des effectifs par classe reste stable.

L'observation des dépenses pour l'école sur plusieurs années a montré une augmentation très significative de celles-ci. En 2005/2006 ces dépenses s'élevaient pour 340 enfants à 21 761 euros. En 2009-2010 elles se sont élevées pour 309 enfants à 36 791 euros.

La commission "affaires scolaires" présidée par Madame Lydie PICARONIE, adjointe déléguée aux affaires sociales a donc redéfini les règles de la participation de la commune aux dépenses de l'école selon les modalités suivantes :

- Voyages scolaires : participation de la commune à hauteur de 6 000 euros (au lieu de 5 650 euros) sous condition que 70 enfants au moins bénéficient du voyage. Les impayés des familles allant croissants, la commune n'avancera plus la totalité des frais du voyage mais versera directement sa participation à la Coopérative scolaire. L'école appellera désormais elle-même la participation des familles avant le départ en voyage. Il est demandé que les familles en difficultés soient signalées au CCAS.
- Transport en bus : forfait transport de 15 euros par enfant.
- Fournitures scolaires : institution d'un forfait unique, 35 euros par enfant, à la place du forfait différencié qui existait auparavant, qui était de 35.06 euros pour les maternelles et 31.30 euros pour les primaires.
- Projet pédagogique : 10 euros par enfant sur présentation d'un projet pédagogique spécifique. La commission a validé pour l'année 2010-2011 la prise en charge du projet " conte musical " à la maternelle. Coût = 2200 euros pour 18 demi-journées d'intervention de professionnels de l'animation.
- L'équipe pédagogique a fait savoir par ailleurs qu'elle souhaite utiliser les salles libérées par la fermeture successives de deux classes, une en maternelle et une en primaire, pour déménager les bibliothèques scolaires. Madame le Maire rappelle que l'école maternelle et l'école primaire disposent déjà chacune d'un local bibliothèque. Elle précise que les salles libérées par la fermeture de deux classes ne peuvent être utilisées pour y déménager les bibliothèques qu'aussi longtemps qu'il n'y a pas de réouverture de classe. En conséquence une autorisation temporaire d'utilisation de ces salles sera accordée dans le cadre d'une convention prévoyant explicitement la libération des locaux en cas de réouverture de classe.

Les travaux d'été ont porté sur la réfection du sol du préau des primaires, la pose des dernières fenêtres en PVC, la rénovation des chéneaux et la peinture du plafond d'une classe.

Il a été acheté des vélos et pousse-pousse pour 927 euros et un four pour la maternelle 440 euros.

Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI attire l'attention des élus sur les infiltrations apparues sur les bâtiments de la maternelle et restaurant scolaire, en indiquant qu'il lui paraîtrait nécessaire que des mesures conservatoires soient prises. Monsieur Bruno DORÉ indique que l'expert doit passer le 20 octobre prochain et qu'il n'est pas possible de toucher aux bâtiments.

POINT SUR LES TRAVAUX

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

Accessibilité de la Poste

La municipalité a demandé à plusieurs reprises aux représentants de la Poste de mettre l'entrée du bureau de poste aux normes d'accessibilité pour les handicapés. Une réponse est enfin arrivée en mairie, indiquant que ces travaux vont être proposés pour la poste de Marssac. La procédure risque cependant de prendre un certain temps. En effet, un budget travaux a été débloqué par la Poste et chaque agence va faire remonter ses besoins. Le choix des travaux retenus sera fait ultérieurement par une instance nationale.

Giratoire de Rieumas

La commission municipale "fleurissement - cadre de vie" a fait une proposition de fleurissement à la DIRSO, maître d'ouvrage. Les travaux d'aménagement du rond-point se dérouleront à l'automne 2011. Le marché sera lancé au printemps 2011. L'entretien du rond-point sera à la charge de la commune.

Travaux SNCF

La municipalité a entrepris des démarches auprès de Réseau Ferré de France pour obtenir l'installation de grillages de sécurité le long de la voie ferrée qui longe le stade Désiré Gach. Par délibération du 12 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe du partage des frais entre RFF et la commune. Le dossier n'a pas avancé depuis du côté de R.F.F. Une convention doit être prochainement proposée à la commune pour signature.

Trottoirs rue des écoles

Les trottoirs, très endommagés au droit des commerces de la rue des écoles, vont être refaits. Des places de stationnement temporaire vont être matérialisées au droit des commerces afin d'éviter des stationnements prolongés.



Afin de connaître les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée, **il est demandé aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à**

l'école de Marssac de signaler au plus tôt leur intention à Madame la directrice par courrier ou téléphone (05 61 53 10 17). Les renseignements qui vous seront demandés sont le nom, le prénom, la date de naissance de l'enfant, l'adresse

Inscriptions à l'école de Marssac

de la famille et un numéro de téléphone. Les inscriptions définitives se feront ultérieurement.

Il est rappelé que les inscriptions des enfants nés en 2009 ne pourront être prises en compte que dans la mesure des places disponibles.

Les familles qui souhaitent que leur enfant soit scolarisé à Marssac mais qui ne résident pas sur la commune doivent, en

même temps, adresser un courrier de demande de dérogation à la mairie de Marssac en indiquant le motif de la demande.

Les Amis de l'Ecole de Marssac

L'Association, l'Ecole et les Enfants vous remercient pour votre participation et votre investissement à l'occasion du Loto de l'Ecole de Marssac qui a eu lieu le Samedi 29 janvier 2011 à la Salle Municipale de Marssac.

La date du samedi en fin d'après-midi était un essai et semble avoir convenu à la grande majorité d'entre vous. Faites-nous part de vos remarques, nous sommes à votre écoute.

**Notre prochain rendez-vous : Samedi 26 mars 2011 pour le Carnaval !
Enfants et Parents, déguisons-nous sur le thème du
RECYCLAGE.**



Rendez vous à 9H30 dans la cour de l'école primaire où vous attendra un jeune artiste du nom de Ludovic qui nous accompagnera tout au long de la matinée avec ses jongles et autres tours de passe passe, ainsi que Bastien du CLAE avec son groupe DJEMBE.

- o **10h** : Défilé des enfants dans les rues de Marssac
- o **10h45** : Jugement du Roi Carnaval en place publique de St Orens. Animation préparée par les enfants du CLAE (Clef des Champs)
- o **11h15** : Dégustation des gâteaux des parents et rafraîchissements offerts par les « amis de l'école » dans la cour de l'école primaire.

Tous les enfants devront impérativement être accompagnés d'un adulte.
(Le carnaval se déroulant hors temps scolaire)

Nous comptons sur la présence de chacun d'entre vous !

A très bientôt
Le bureau " Les Amis de l'Ecole de Marssac "



Notre pays a besoin d'un système éducatif efficace

L'École publique, laïque et gratuite crée le lien social indispensable pour faire face aux défis d'un monde en crise. Elle permet aussi de garantir la cohésion sociale. Elle est aujourd'hui menacée par des choix politiques : le seul objectif de l'Education Nationale est la recherche d'économies.

Dans le Tarn, alors qu'il est prévu 33 élèves supplémentaires à la rentrée 2011 pour les écoles primaires, ce sont 28 postes d'enseignants qui sont supprimés !

Au niveau national, 16 000 suppressions viennent s'ajouter aux 40 000 autres opérées ces trois dernières années alors que le nombre d'enfants scolarisés augmente.

Pour Marssac les postes d'enseignants diminuent alors que les effectifs évoluent peu (312 élèves en 2009, 294 en 2010, 301 prévus à la rentrée 2011).

En 2009, Marssac perd 1 poste d'enseignant et un 1/2 poste issu du réseau des Rives du Tarn. Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) part à Albi.

En 2010, un 2ème poste est fermé et la direction de l'école perd 1/2 poste. Et cela continue, l'Inspecteur supprime encore un poste à la rentrée 2011 et dans le même temps augmente le nombre moyen d'enfants qui permet d'ouvrir une nouvelle classe (31 maternelles, 28 primaires) !

Marssac est la seule école du Tarn qui perd 3 postes d'enseignant en 3 ans !

Les effectifs par classe vont augmenter, ce qui est préjudiciable aux élèves, surtout dans les cours à 2 niveaux.

Cette stratégie de fermeture systématique de postes ne permet (déjà !) plus de remplacer correctement les enseignants absents : les élèves sont répartis dans des classes surchargées. Nos salles de classe ne sont plus adaptées pour supporter des effectifs d'élèves qui pourront dépasser 40 dans ce cas.

Les nombreux permis de construire déposés, la construction des 23 logements HLM de Tarn Habitat, qui

démarré, vont amener de nouvelles populations et des enfants pour 2012. Ces données n'ont pas été prises en compte par l'Inspecteur d'Académie.

Par consigne ministérielle les enfants de 2 ans ne sont plus comptabilisés en maternelle. Ceux qui n'auront pas 3 ans révolus à la rentrée de septembre SERONT REFUSES alors que les structures collectives d'accueil de la petite enfance sont déjà saturées.

Nous élus ou parents, moteurs de la contestation et solidaires dans le Conseil Municipal, nous continuerons à nous opposer à toute fermeture de classe au groupe scolaire de Marssac-sur-Tarn.

Signez la pétition, participez aux actions.

Jean Banquet, Véronique Bosc, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Gendarmerie	17	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Samu	15	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	Sida Info Service	0800 840 800
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Cancer Info Service	0810 810 821	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Tabac Info Service	0825 309 310
Drogues info Service	0800 23 13 13	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
		Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Le théâtre expliqué par les CE1

Cette année, nous avons déjà vu 2 pièces de théâtre à Albi. L'une qui s'appelle "Petit et Grand" et l'autre "Givré ou Givré pas". C'était très bien.

Quand nous sommes entrés dans le théâtre, les lumières étaient allumées et quand tous les spectateurs se sont assis, les lumières se sont éteintes. Une dame est montée sur la scène. Elle a tapé trois fois avec un bâton et le rideau s'est ouvert.

Il fallait faire le silence pour ne pas déconcentrer les acteurs et ceux qui regardaient le spectacle.

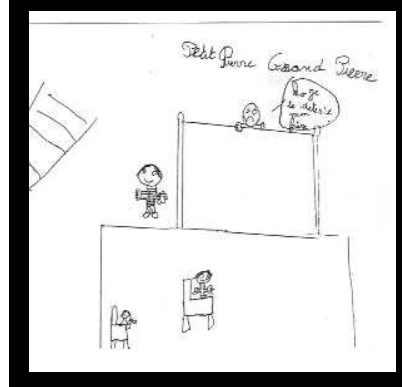
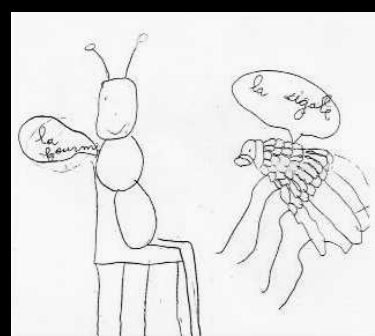
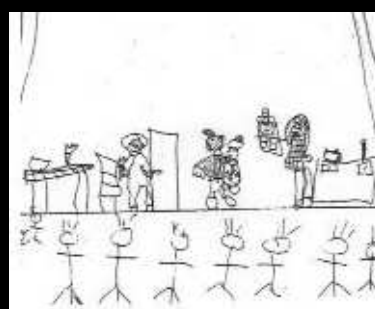
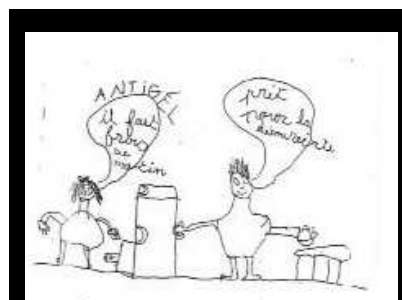
Derrière nous, il y avait une dame qui s'occupait des lumières et des projecteurs.

Les comédiens changeaient de tenue pour jouer plusieurs personnages. Certains hommes jouaient des rôles de femme en mettant des perruques et en changeant leur voix. A la fin de chaque spectacle, on

pouvait poser des questions aux artistes. On leur a demandé comment ils faisaient pour se changer très vite. Ils ont levé le rideau des coulisses et il y avait une valise avec des affaires bien rangées (les pantalons avec les pantalons, les chemises avec les chemises,...). Comme accessoires ils avaient de vrais outils et de vraies pièces parce qu'ils aiment travailler avec de vraies choses. C'était très intéressant.

En classe, on travaille sur une pièce de théâtre qui s'appelle "Les amis du roi". Les personnages viennent des Fables de la Fontaine. Il y a la cigale, la fourmi, le lion, le rat, le corbeau et le renard. Tous les jours on lit une scène et la maîtresse nous donne à chacun un personnage à lire. On doit bien articuler et mettre le ton en écoutant les indications scéniques du narrateur. A la fin, nous pousserons les tables et on jouera "Les amis du roi" comme de vrais comédiens.

La classe de CE1



Chloé

Croquants (façon mamie d'Axelle)

Ingrédients

- 100 g d'amandes entières avec peau
- 2 blancs d'œufs NON montés.
- 250 g de sucre semoule
- 60 g de farine.

Préparation :

- Couper les amandes en trois
- Mélanger le sucre, la farine, les amandes couper en trois
- Mettre les blancs d'œufs dans un autre saladier.
- Donner 2, 3 ou 4 coup de fourchette
- Mettre le sucre, la farine, les amandes dans le saladier des œufs puis mélanger
- Faire des petits tas espacés sur du papier cuisson
- Laisser refroidir.

Cuisson :

- Préchauffer le four à 200 °C

⚠ surveiller la cuisson de 7 à 10 mn.

Les croquants de Mamie...

La grand-mère d'Axelle est venue à l'école, invitée par les CM2 qui voulaient connaître la recette de ses délicieux croquants aux amandes. Elle a confectionné les croquants pendant que les élèves prenaient des notes. A la récréation tout le monde s'est bien régalaé !
Merci madame Tragné!



Et si je vous parlais du lavoir communal ? Peut-être que certains ne le connaissent pas. Pourtant il existe toujours, il fut même restauré il y a dans les vingt ans, du temps où Monsieur Gach était encore maire. C'est vrai qu'il est un peu caché, coincé en contre bas, entre la rue du Nord et la berge du Tarn. Rendez lui donc visite : l'eau y coule toujours.

Qu'elle était froide l'eau du lavoir communal, comme celle de tous les lavoirs d'ailleurs, lorsque les fontes

linge. C'était un dur métier parmi les durs métiers : à notre connaissance, les hommes ne s'y sont jamais risqués ! Ces femmes étaient rudes, courageuses, mais pourtant on en voyait pleurer en silence lorsque leurs doigts, à force de baigner dans une eau trop glacée, ne réagissaient plus. Elles travaillaient pour "les belles maisons", payées à la corbeille qu'elles portaient sur la tête, ou sur des brouettes en bois dont la roue qui grinçait signalait le passage. Chacune avait son bruit, on les

ans, elle était au lavoir dans son cher Morbihan. Elle n'avait pas pensé à vérifier l'âge de la retraite ni le degré de pénibilité de son travail. Du coup, elle nous a quittés à 96 ans : "Ch'est ben vrai cha !". Saluons sa mémoire.

Pour qu'il y ait un lavoir, il fallait qu'il y ait l'eau, c'est ce qui décidait de son emplacement. Qu'il soit près d'un ruisseau, dans la cour de la ferme, là où coulait la source, ou bien dans une rue, on pouvait y aller du matin jusqu'au soir et même en pleine nuit en prenant la lanterne : dimanches, jours fériés, c'était toujours ouvert. Ces laveries d'aujourd'hui, dites automatiques, ouvertes pour certaines 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 n'ont donc



Les murmures du vieux pressoir

de l'hiver en remplissaient les bacs. Elle se moquait bien des mains des lavandières qui y plongeaient leurs bras jusqu'à s'en trouver mal. Tout a commencé peut-être il y a cent ans, peut-être plus, peut-être moins ? Ce n'est pas important : mais elle était si froide, il n'y avait pas de gants ! Avant, c'était dans le ruisseau que l'on allait laver, parfois les pieds dans l'eau. Aussi, quand vint le lavoir, ce fut un grand progrès, il y avait au moins un toit qui protégeait lorsque venait la pluie, tout en restant bien sûr l'hôtel des courants d'air !



Lavandière, c'était le lot de chaque ménagère. Certaines même en faisaient leur métier et allaient tous les jours travailler à genoux, car c'était à genoux que l'on lavait le

reconnaissait :

- Tiens, Berthe va au lavoir, j'entends grincer sa roue. Elle n'aura pas chaud, il a presque gelé !

C'était toute l'année, c'était par tous les temps, c'était par tous les froids ! La "Mère Denis" qu'une marque de machines à laver nous a rendue célèbre à la télévision il y a bien trente ans, était de celles là : c'était son gagne pain. Jusqu'à 70

rien inventé. Sauf le confort en plus, ce qui n'est pas si mal ! Le jour de la lessive était une dure journée car on n'y allait pas pour laver trois mouchoirs : et oui, on lavait tout à cette époque-là. Chaque lavandière faisait bouillir son linge à pleines lessiveuses chauffées au feu de bois, et, pour blanchir le linge, on utilisait les cendres récupérées dans les restes du feu de la lessive précédente lorsqu'il s'était éteint. Puis, c'est à coups de battoirs que l'on chassait les taches car il n'y avait pas, comme aujourd'hui,

cette armée de produits lavant "plus blanc que blanc" ou "anti-redéposition", dont nous parlait Coluche avec son grand talent. Le linge était battu, tordu et retordu, rincé et rinceré, essoré avec hargne, à la force des bras, parfois même à deux, s'il



s'agissait de draps. Et lorsque l'on voyait, dans le soleil d'été, l'ombre des lavandières tenant à chaque bout l'extrémité d'un drap tordu comme une corde, on avait l'impression d'assister à ce jeu qu'affectionnent les Basques dans les concours de force. Puis, lorsque le drap avait rendu son eau, il était étendu sur les buissons voisins ou même dans les prés. D'ailleurs, "blanchi sur pré" le linge était fort apprécié.

C'est bien plus tard que l'eau est arrivée dans toutes les maisons, suivie par l'électricité. A partir de là, tout devenait possible. La science et la technique évoluant, ceux qui le purent usèrent du progrès : les machines à laver le linge firent leur apparition, entrèrent, doucement, dans les maisons. Mais, les premières étant très chères il a fallu du temps. Puis, petit à petit, les lavoirs se sont tus, les lavandières aussi. C'était un changement car, en plus de la lessive, le lavoir connaissait l'ensemble des nouvelles, tous les petits potins, les petits racontars, les vrais comme les faux ainsi que les tracasseries de la mère "machin": son mari la trompait ! Il assistait même, parfois, à de vraies empoignades car les bacs n'avaient pas tous la même qualité d'eau suivant l'emplacement, et, bien sûr, tout le monde voulait l'eau qui était la plus pure : alors, imaginez... !

Aujourd'hui, la plus grande difficulté, pour faire la lessive, est le choix du programme en fonction du "Type de linge" à laver et il y en a !

L'adaptation du programme peut donc poser parfois quelque problème si vous n'avez pas fait de stage ! Vaste dilemme, très souvent résolu par l'utilisation de seulement deux, maximum trois programmes, toujours les mêmes, sur une machine qui en comporte des dizaines et plus ! Tout ça pour dire que

finallement elles avaient de la chance les lavandières au bon temps des lavoirs ! Elles prenaient le linge à grandes brassées et plouf : dans la marmite et un grand feu dessous, il n'y avait pas

à se creuser la tête. Bon, d'accord, il fallait aller, avant, à la corvée de bois, mais quand même !

morceaux d'étoffe, la conscience tranquille puisqu'on a appuyé sur le bouton "ECO".

Quel chemin parcouru ! Maintenant, quand vous demanderez à votre machine de faire la lessive, pensez aux lavandières. Vous verrez, vous réaliserez combien est grande la chance que vous avez, et, avoir de la chance, ça fait toujours plaisir ! Alors, profitez-en, savourez ce plaisir !

N.B : Merci à Yvonne qui un jour m'a parlé du temps des lavandières. Elle les a connues alors qu'elle était jeune, c'était il y a longtemps : sa voix en tremble encore tant cette époque là était dure à porter. Puis elle a ajouté, avec une lueur dans le fond de ses yeux : "Aujourd'hui, même si on n'a rien, on est moins malheureux ". Et si c'était un peu ça la sagesse ?

Paul L.



Tout ça n'empêche pas qu'aujourd'hui, on "lance" une lessive comme on lance une balle au chien de la maison, puis on tourne le dos et l'on n'y pense plus. On va faire autre chose, sans même apprécier la chance que l'on a. D'ailleurs c'est pour cela qu'on lave à tout va, on fait une lessive pour trois



